



## Compte rendu, textes des motions de l'Assemblée Générale 2005 du CNGA

### Compte rendu du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale des 8 et 9 juin 2005

L'Assemblée Générale du CNGA de l'année scolaire 2004-2005 s'est tenue les 8 et 9 juin 2005 à Paris, dans les locaux de la CFE-CGC.

Elle a été précédée le mercredi matin du Conseil d'Administration du 3<sup>ème</sup> trimestre. A l'ordre du jour de ce CA :

- préparation de l'AG
- point sur les décharges
- comptes rendus des activités académiques.

L'Assemblée Générale s'est ouverte le mercredi après-midi avec les travaux des commissions. Cette année a été riche en cogitations, débats et propositions suite à la loi Fillon. Les thèmes abordés par les commissions n'étaient pas sans rapport avec les changements annoncés tout au long de l'année et suspendus par notre nouveau ministre M. de Robien.

Jeudi matin, après vérification des pouvoirs, le rapport moral a été présenté par les membres du Bureau National.

#### I-Action syndicale courante.

**1- Adhérents :** informations, conseils, suivi des dossiers au niveau national (notamment des agrégés), pour les promotions d'échelon, listes d'aptitude et tableaux d'avancement, mutations ; défense des cas individuels, avec aide, conseils et renseignements divers sur la carrière, la meilleure façon de défendre ses droits etc. par envoi de fiches, réponses brèves par téléphone ou mail, ou courriers plus circonstanciés sur des situations personnelles (beaucoup de questions sur I.Prof et sur l'accès à la

hors classe des certifiés dont le principe même des candidatures a été bouleversé cette année !) et suivi personnalisé de cas difficiles.

**2-Contacts :** maintien des liens avec les sympathisants que nous espérons convaincre de nous rejoindre et auxquels nous envoyons l'UA de façon occasionnelle ou régulière (quelques abonnés qui hésitent à franchir le pas de l'adhésion).

**3- Fiches :** mise au point de nouvelles fiches de renseignements (réservées aux adhérents) et actualisation des anciennes.

**4- Bulletin (UA) :** nous nous efforçons de le faire coller davantage à l'actualité en réduisant le temps de diffusion. Les adhérents, rappelons-le, peuvent le recevoir en couleurs par courrier électronique (s'ils nous ont communiqué leur adresse !) dès que la maquette est terminée.

Nouveauté de cette année : nous nous efforçons de faire parvenir à nos adhérents informatisés des bulletins intermédiaires « en attendant l'UA » pour mieux les informer des nouveautés et de nos positions.

**5- Site Internet,** qui continue à être visité chaque jour par un nombre appréciable de personnes que nous ne pourrions toucher par les moyens traditionnels.

**6- Préparation des élections** du 6-12-2005 (CAP et CAPN) : participation aux réunions préparatoires.

**7- Stages :** rappel des stages de formation syndicale de l'UFCFP, aux-

#### 1 Compte rendu

-CA et AG 8 et 9 juin 2005

Françoise Poncet

#### 3 Motion n°1

-Le socle commun : les limites à définir

#### 4 Motion n°2

-L'enseignement en Lycée Professionnel

#### 5 Motion n°3

-Le baccalauréat

#### 5 Motion n°4

-Pénibilité des métiers de l'enseignement

#### 6 Motion n°5

-Avancement et rémunération au mérite

#### 7 Motion n°6

-Evolution des métiers dans l'Education nationale

quels peuvent participer les adhérents CNGA.

**8-Recours,** qui ont concerné cette année des personnes, qui ont ou avaient reçu une aide du syndicat dans les actions entreprises : rachat des années incomplètes, validation pour la retraite de l'année passée à l'étranger en temps qu'assistant en langue, affectation de TZR dans des matières différentes de leurs matières d'origine...

**9- Relations avec les RA :** le bureau se tient à disposition des RA pour afficher sur le site les renseignements particuliers concernant chaque académie et il demande des réponses aux mails du BN.

#### II- Relations avec le MEN et autres instances officielles.

##### 1- Audiences diverses :

- à la DPE avec son directeur adjoint M. Perritaz sur divers problèmes liés à la gestion du personnel enseignant surtout en ce qui concerne les remplacements ; à la DESCO avec son directeur M. Gé-

rard concernant la loi d'orientation ; au MEN avec M. Jouve (conseiller de M. Fillon chargé des relations avec les syndicats) en partenariat avec le comité de liaison que nous formons avec les autres syndicats Enseignement et Recherche affiliés à la fédération des FP-CGC ; au MEN avec M. Jouve concernant les projets de décrets d'application de la loi Fillon ; au MEN avec M. Jouve en partenariat avec la FADBEN au sujet des aides documentalistes, participation à la journée DEP sur le pilotage du système éducatif et au 3 journées organisées par le CNP (Conseil national de programmes) concernant la formation professionnelle et technologique.

**2- Observations CNGA** sur les projets de loi d'orientation, puis sur la loi, puis sur les décrets d'application, sur les langues anciennes, sur les nouvelles sections STG, sur les TPE, sur des revalorisation de carrière pour les certifiés et les agrégés (MEN, DESCO...), contribution du CNGA à la réunion de Consensus organisé par le CNP...

**3- Participation –au nom de la CFE-CGC– au Conseil Supérieur de l'Education (CSE)**, réunions plénières et commissions spécialisées, qui examinent projets d'arrêtés, de circulaires, de programmes etc., ce qui nous permet d'être informés et de faire entendre notre voix dans des débats sur des sujets essentiels.

### III- Participation aux instances fédérales et groupes de travail UFCFP

**1- Participation active de 4 membres du BN au XIX<sup>ème</sup> congrès de l'UFC-FP** à Fontainebleau-Ury ; Charles Bonissol a été réélu président du Bureau et notre présidente CNGA M.-E. Allainmat membre du bureau. JL Cazettes, président confédéral de la CFE-CGC a rappelé le rôle important que les Fonctions Publiques jouaient au sein de la Confédération. Nous avons assisté à de nombreux exposés : pouvoir d'achat, Préfon, CESI (Confédération Européenne des Syndicats Indépendants), action sociale et particulièrement le Titre Emploi Service - participation de l'Etat à une mutuelle que choisirait librement le fonctionnaire -, stress et harcèlement, retraites, fonction publique de métiers, décentralisation, déconcentration LOLF... M. Dutreil, Ministre de la Fonction Publique est venu répondre à nos questions en fin de congrès.

**2- Participation à différents groupes de travail** (santé au travail, filière des métiers) et à l'inauguration du

portail internet :

[www.maisondufonctionnaire.fr](http://www.maisondufonctionnaire.fr)

**3- Participation aux instances fédérales**, c'est-à-dire Comité Directeur (tous les syndicats membres y sont représentés), qui se tient quatre fois par an, et Bureau Fédéral (dont fait partie M.-E. Allainmat), qui est réuni environ une fois par mois, instances où l'on débat des grandes questions touchant la Fonction Publique, dont nous dépendons évidemment, comme les retraites, l'encadrement dans le FP, les CAP, la réforme de l'Etat... et qui permettent aussi au syndicat de l'EN que nous sommes d'avoir une ouverture sur les problèmes des autres fonctionnaires, et en particulier des autres fonctions publiques.

**4- Audiences dans les ministères** autres que le MEN : participation à une table ronde à Maignon avec les principaux partenaires sociaux sur le thème de l'éducation au titre de la CFE-CGC, audience auprès de M. Fleuriot, directeur de cabinet de M. Dutreil, avec Charles Bonissol, audience à Maignon avec M. Thomas, audience à l'Élysée avec M. Mahé conseiller technique de M. Chirac avec la conférence des Présidents d'association des professeurs spécialistes.

**5- Comité de liaison FP-Education-Recherche** : dans le cadre de la Fédération, nous avons créé avec nos collègues du Premier degré, du Supérieur et de la Recherche un comité de liaison : une plaquette commune présentant nos différents syndicats a été réalisée cette année.

### IV Participation aux instances confédérales

**1- Commission Enseignement** : le CNGA a participé à cette commission, présidée par Mme. Weber, qui a traité notamment cette année de la loi d'orientation sur l'Ecole et l'enseignement supérieur ; il faut encore mentionner la contribution à titre « d'expert » du CNGA aux travaux du CES, Conseil Economique et Social, sous forme de documents transmis au représentant FP de la CGC ; enfin rappelons que c'est au nom de la CFE-CGC que M.-E. Allainmat assiste aux réunions du Conseil Supérieur de l'Education, le CSE.

**2- Lettre confédérale** : certains de nos communiqués de presse ont figuré dans cette publication de la CFE-CGC.

**3- ONISEP** : le CNGA a participé au nom de la CGC au conseil d'administration de l'ONISEP.

### V Relations extérieures

**1- Communiqués de presse** : une dizaine cette année traitant de sujets divers tels que les rémunérations, le lundi de pentecôte travaillé, la loi d'orientation, les manifestations lycéennes...

**2- Relations avec les autres syndicats et les associations** : FADBEN et syndicats sur les problèmes des documentalistes ; défense des langues anciennes (SEL, pétitions et réunions des diverses associations qui regroupent leurs forces) ; association des présidents des associations de spécialistes et syndicats pour la défense du baccalauréat et contre le contrôle continu ; participation aux colloques « Faut-il en finir avec les IUFM ? » et « Une éducation civique républicaine au XXI<sup>ème</sup> » ; ONISEP, Presse Enseignement, CESI, CCEF, AFPEP, Enseignement et Liberté, CCEFR, Sauver les lettres, APCEP et APEG...

**3- Le CNGA a cosigné une lettre au Président de la République** avec d'autres syndicats et l'association des présidents d'associations de spécialistes pour l'avertir des dangers de la loi Fillon et des réformes en cours concernant le baccalauréat, d'où l'audience à l'Élysée.

### VI Partie statutaire

**1- Rapports** : le rapport financier a été présenté ensuite par M. Savattier, trésorier.

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

**2- Bureau national** : les membres du Bureau sortant se représentaient ; une nouvelle candidature a été enregistrée, celle de E. Seillier Hosotte, qui exerce dans l'académie de Versailles en CPGE (lettres classiques) au lycée Pasteur de Neuilly et qui a ponctuellement aidé et travaillé pour le BN cette année avec efficacité et courtoisie. Tous les candidats ont été élus à l'unanimité.

Un petit salut amical à Anne-Marie Dorandeu qui part en retraite en octobre 2005 mais qui nous a promis de rester active au bureau et de nous enchanter avec ses billets d'humeur.

**3- Motions** : la journée s'est terminée par le vote des motions adoptées presque toutes à l'unanimité.

*Un dîner-débat convivial a été organisé le mercredi soir ; il avait pour thème « Culture européenne et éducation européenne » et était animé par Alexandre Rogalski.*

Françoise Poncet

## Motion n°1

### Le socle commun : les limites à définir

#### Considérant

- que la Loi a instauré le principe d'un « socle commun » qui doit être acquis par les élèves à la fin de l'enseignement obligatoire (premier degré et collège), c'est à dire un « ensemble de connaissances et de compétences indispensables, [à savoir] la maîtrise de la langue française, la connaissance des principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté, la pratique d'au moins une langue vivante étrangère et la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication »,

- que le Haut Conseil de l'Éducation doit le définir prochainement,

**L'AG du CNGA** estime qu'un socle commun, rigoureusement défini et contrôlé, serait utile dans la mesure où il permettrait

- de limiter le nombre des adolescents qui, à l'issue d'une scolarité dite « normale » - les 5 années de l'élémentaire et les 4 années du collège (hors redoublements) - ne possèdent pas les fondamentaux et qui, une fois sortis du système scolaire et devenus jeunes adultes, se retrouvent au bord de l'illettrisme, contraints d'adopter des stratégies de fuite compliquées qui entravent leur vie personnelle et professionnelle, subissant ainsi une véritable situation de handicap ;

- d'introduire une plus grande cohérence dans la formation de base que reçoivent tous les élèves au cours de leur scolarité obligatoire et une plus grande rigueur dans l'évaluation des acquis indispensables ;

- de mieux préparer ainsi l'avenir de ceux :

1- qui suivront une formation professionnelle précoce, en facilitant leur

insertion professionnelle immédiate et en préservant leurs chances de promotion ultérieure,

2- qui poursuivront des études longues dans un domaine particulier tout en risquant de présenter des lacunes graves dans certains domaines (maîtrise de la langue orale ou écrite par exemple).

**L'AG du CNGA** dénonce cependant les dangers d'un « socle commun »

- qui, faute d'organisation et de moyens suffisants, deviendrait un « minimum vital », un RMI culturel dont, au bout du compte, un nombre grandissant finirait par s'accommoder,

- qui servirait de prétexte à une remise en cause non justifiée de méthodes, pratiques ou structures pédagogiques existantes, en particulier l'enseignement par disciplines, les options obligatoires et facultatives au niveau du collège, la possibilité de redoublement, le tout pouvant conduire au démantèlement du système éducatif.

**L'AG du CNGA** demande donc qu'il soit bien clairement affirmé et établi aux yeux de tous

- que le socle commun ne définit ni les enseignements obligatoires ni le contenu des programmes, les élèves devant recevoir une formation plus large au long de leurs années de collège,

- que le socle commun désigne seulement les éléments d'un bagage dont il convient de munir tous les jeunes, éléments de savoir et compétences accessibles à tous et réellement indispensables pour vivre en société et avoir des chances de réussir sa vie d'adulte.

**L'AG du CNGA** demande en conséquence aux instances chargées de le définir :

- que les « connaissances et compétences » du socle commun puissent, pour l'essentiel, s'intégrer dans les enseignements, même si certains éléments seront amenés, par nature, à être « transversaux » ou « pluridisciplinaires » et relever de la vie en société, c'est-à-dire, en premier lieu, de la vie à l'intérieur de l'établissement,

- que soit faite avec rigueur et courage la distinction entre ce qui est indispensable et ce qui est souhaitable : la « maîtrise de la langue », par exemple, ne signifie pas qu'on doive attendre de chacun qu'il devienne orateur ou écrivain ; de même, tout le monde n'est pas appelé à devenir informaticien ou bilingue,

- que le contrôle des acquis aux différentes étapes de la scolarité soit conduit avec rigueur et objectivité : aucun élément d'appréciation personnelle ne doit intervenir dans l'évaluation, celle-ci ne prenant en compte que les résultats obtenus à l'occasion d'épreuves normalisées, de tests, passés de façon traditionnelle ou avec recours à l'informatique pour le contrôle de certains savoirs,

- que l'enseignement soit organisé de telle sorte que tout soit fait, sous forme d'aide personnalisée, et à tout niveau, pour permettre à chaque élève d'acquiescer ces « indispensables », indépendamment du déroulement « ordinaire » de la scolarité,

- qu'une évaluation finale, « un certificat de maîtrise du socle » selon la formule du rapport Thélot, puisse être décernée à l'issue du collège (ou en dehors si cette maîtrise est acquise dans une autre structure), certification qui pourrait être à l'image du B2i (brevet informatique et internet), mais demeurerait bien distincte d'un brevet sanctionnant les acquis du collège.

**Nous avez-vous renvoyé votre candidature pour les prochaines élections aux CAP ?**

# Motion n°2

## L'enseignement en Lycée Professionnel

**L'AG du CNGA** constatant qu'un nombre trop important d'élèves quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification, que d'autres, orientés en 2<sup>de</sup> professionnelle, quittent le lycée professionnel en cours d'année, qu'il y a en France plus de 2 millions de chômeurs alors que certains emplois ne sont pas pourvus, demande une réforme de l'enseignement en LP et propose quelques pistes.

### I) Orientation des élèves

#### a) Constat :

**L'AG du CNGA** constate

- que les élèves s'orientent encore trop souvent par défaut, sans connaissance précise de la voie professionnelle choisie,
- que les métiers préparés sont peu valorisés et que le LP doit trouver un compromis entre les exigences scolaires et l'ennui des élèves, voire leur dégoût pour l'enseignement général,
- que le choix d'une spécialité relève souvent du hasard, surtout pour le secteur tertiaire,
- que c'est souvent à la fin de leur scolarité en BEP que les élèves apprécient ou rejettent le choix de spécialité opéré en fin de 3<sup>ème</sup>,
- que certaines sections proposées en LP sont désertées alors qu'elles débouchent sur des emplois et que d'autres sont pléthoriques et sans débouchés,
- que les filières industrielles n'attirent pas les jeunes filles.

#### b) Quelques pistes pour améliorer l'orientation et l'affectation des élèves :

**L'AG du CNGA** propose de

- promouvoir l'éducation à l'orientation,
- prendre en compte, outre la motivation, les capacités transversales comme critères d'admission en LP et non les seuls résultats scolaires,
- favoriser les rencontres professeurs de collège / professeurs de LP,
- favoriser l'ouverture des professeurs au monde économique,
- optimiser le système d'admission en se rapprochant du système prévu en classes préparatoires pour le choix des écoles d'ingénieurs ou en prenant en surnombre pour tenir compte des désistements ; cela éviterait les multi-inscriptions, les listes d'attente qui découragent,
- améliorer l'accueil des élèves en Seconde Professionnelle pour les aider à « faire le deuil » de la section qu'ils souhaitaient mais n'ont pas obtenue, et à

« s'approprier » leur voie de formation,

- moduler les poids respectifs des résultats obtenus en enseignement professionnel et en enseignement général, selon l'objectif envisagé, diplôme professionnel ou poursuite d'études.

#### c) Qu'en est-il dans les réformes à venir ?

**L'AG du CNGA** considère

- que l'option « Découverte professionnelle » de 3<sup>ème</sup> est positive puisqu'elle peut améliorer l'information des élèves, à condition que celle-ci soit pertinente. C'est le rôle :
  - > du conseiller d'orientation d'assurer cette information sur les différents débouchés économiques, éventuellement avec l'aide de structures départementales ou régionales adaptées qui proposeraient une découverte des métiers,
  - > mais aussi des LP qui doivent informer sur les métiers auxquels ils préparent ;
  - que le fait de proposer des mentions lors de la délivrance des diplômes de niveau V et IV valorise le travail de l'élève et peut le motiver davantage pour les matières d'enseignement général ;
  - enfin que le fait d'offrir automatiquement une place en BTS à un élève ayant obtenu une mention B ou TB en Bac Pro dans la même filière, valorise également le diplôme, même si l'on sait que les bons élèves de Bac Pro intégraient déjà les sections de techniciens supérieurs. Il s'agit plus d'une reconnaissance de l'excellence de la voie professionnelle.

### II) Recrutement des professeurs :

#### a) Constat :

**L'AG du CNGA** constate que les départs en retraite vont poser le problème du recrutement des professeurs des enseignements technologiques en LP. Actuellement, les personnes qui se présentent au concours de PLP sortent de l'enseignement supérieur, ont un savoir académique et ont peu travaillé dans le privé, surtout dans le secteur industriel ; l'expérience professionnelle est plus fréquente dans le secteur des services. A contrario, les enseignants issus du monde professionnel ont une culture d'entreprise lacunaire sur le plan pédagogique et théorique.

#### b) Quelques pistes pour améliorer le recrutement des professeurs :

- favoriser les échanges entre enseignants sortis directement de l'enseignement supérieur et ceux qui sont issus du monde professionnel : ils sont complémentaires

et ont tout à gagner à travailler ensemble ;

- faire intervenir des professionnels dans les IUFM et proposer un stage long en entreprise pour les futurs professeurs, de même que les professeurs de langues sont assistants un an à l'étranger ;

- améliorer la gestion des ressources humaines en permettant à des professionnels de passer un concours adapté et en améliorant la prise en compte de leur activité professionnelle dans leur ancienneté ;

- évaluer réellement les compétences professionnelles dans les concours de recrutement ;

- créer des emplois de « professeurs associés », reconnus pour leurs qualités pratiques, et auxquels on offrirait une formation spécifique aux référentiels et à la pédagogie ;

- faire une information ciblée pour recruter des professeurs parmi les professionnels ;

- favoriser les temps partiels entreprise-enseignement ;

- réserver certains postes à profil pour des enseignants ayant une pratique professionnelle ;

- créer un diplôme au niveau de l'agrégation pour valoriser les savoir-faire professionnels.

### III) Déroulement de la scolarité en LP

**L'AG du CNGA**, comme les entreprises d'ailleurs, considère que la rédaction, l'orthographe et l'expression orale sont des compétences fondamentales à acquérir et qu'il serait rentable de partir des expériences des élèves en entreprise pour les faire travailler à l'écrit et à l'oral. La culture générale enseignée en LP doit s'adapter au niveau des jeunes, à leur environnement et être en rapport avec leur futur métier : il faudrait un lien plus étroit entre le vécu en entreprise et les programmes définis par les référentiels - les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) devant selon la loi rénover les programmes tous les 5 ans ; cela nécessiterait de former les professeurs d'enseignement général aux spécialités suivies par leurs élèves. Une véritable culture générale professionnelle, distincte de la culture académique, reste à définir.

De même, **L'AG du CNGA** estime indispensable pour les jeunes de LP de dominer les savoirs transversaux que sont la micro-informatique, l'internet, la communication, l'anglais... ceci afin qu'ils s'intègrent plus facilement dans la vie active et qu'ils développent leur adaptabilité.

## Motion n°3

### Le baccalauréat

#### L'AG du CNGA

- reconnaît que le baccalauréat, dans sa forme actuelle, est trop lourd,  
- constate que ses conditions actuelles d'obtention ne sont pas satisfaisantes du fait :

> des coefficients accordés aux notes de TPE et aux épreuves facultatives qui compensent la faiblesse éventuelle de notes dans les matières du tronc commun ou de la spécialité,

> de l'organisation d'épreuves anticipées de plus en plus nombreuses et dont les notes peuvent être aménagées lors du jury final de Terminale, sans l'aval des correcteurs qui les ont attribuées l'année précédente et alors qu'elles ont déjà été communiquées aux candidats,

> de la présence « d'épreuves maison » à fort coefficient dans certains baccalauréats technologiques, pas toujours justifiées par la spécificité de la discipline,

> des consignes d'indulgence données aux correcteurs,

> de l'établissement de barèmes aménagés pour éviter des notes trop basses,

- considère que de telles conditions conduisent à une dévalorisation du baccalauréat,

- rappelle avec force son attachement au caractère national du baccalauréat et à sa double valeur :

> sanction finale d'un cursus de collège et de lycée,

> premier diplôme universitaire.

C'est pourquoi, tout en acceptant le principe d'un « contrôle en cours de formation » quand il est justifié pour certaines épreuves professionnelles spécifiques de « bac pro » ou technologiques industrielles, l'AG du CNGA refuse absolument le contrôle continu et rappelle ses propositions de « baccalauréat par matières ».

## Motion n°4

### Pénibilité des métiers de l'enseignement

L'AG du CNGA, lassée de voir la question renvoyée d'un ministère à l'autre,

- regrette que dans l'EN la pénibilité des métiers de l'enseignement ne soit toujours pas prise en compte,

- demande instamment que des négociations s'ouvrent pour :

1) reconnaître la pénibilité dans l'enseignement,

2) aménager les fins de carrière :

par des départs anticipés à la retraite,

par des réductions significatives des services,

- exige que le décret d'application sur la « seconde carrière » des enseignants promis par M. Dutreil, précédent ministre de la FP, soit enfin publié !

**Avez-vous renvoyé  
votre candidature  
pour les prochaines élections  
aux CAP ?**

#### CNGA

**Siège Social et bureaux**  
63 rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 46

Télécopie 01 55 30 13 48

e-mail : [cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr)

Internet : [www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président :*

**Marie-Elisabeth ALLAINMAT**

Lycée de Sèvres

*Président-adjoint :*

**Anne-Marie DORANDEU**

Collège Courteline, Paris

\*

*Vice-Présidents :*

**Henri CHARRUEL**

Lycée Voltaire, Paris

**Nathalie FROMAGER**

TZR Paris

**Michèle PRIEUL**

Paris

**Elisabeth SEILLIERHOSOTTE**

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

\*

*Secrétaire général :*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny

*Secrétaire général adjoint :*

**Paulette JARRIGE**

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

*Trésorier :*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerauld

\*

*Présidents d'honneur :*

**P. CANONNE, S. CARRAT,**

**J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,**

**M. BOUDOU**

\*

Université Autonome

Directeur de la publication :

**M.-E. ALLAINMAT**

\*

Maquette : R. CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S

ISSN0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré

à 1500 exemplaires par l'imprimerie

PROSPER (Villenave d'Ornon)

\*

*La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA*

## Motion n°5

### Avancement et rémunération au mérite

L'AG du CNGA rappelle que l'avancement, et partant la rémunération, « au mérite » existe actuellement dans la carrière des fonctionnaires.

#### **Pour les personnels enseignants :**

- la note globale (pédagogique et administrative) intervient dans l'avancement d'échelon, déterminé par le grand choix, le choix ou l'ancienneté, la promotion de grade, le changement de corps ;

- les titres et diplômes - qui constituent un des aspects du « mérite » - déterminent dans une majorité de cas l'appartenance à un corps et jouent un rôle dans les promotions d'échelon, de grade et de corps.

#### **Pour les personnels ATOSS :**

- la note intervient également dans l'avancement (notamment réduction ou majoration d'ancienneté dans l'avancement d'échelon) ;

- les titres et les diplômes interviennent aussi dans la promotion de grade et de corps.

L'AG du CNGA souligne qu'en matière de rémunération :

- selon le rythme d'avancement d'échelon, une carrière de professeur en classe normale peut se dérouler entre vingt et trente ans et que le passage à la hors classe n'est ni automatique ni homogène (théoriquement possible à partir du 7<sup>ème</sup> échelon, il intervient le plus souvent au 11<sup>ème</sup> échelon, selon des modalités qui peuvent varier en fonction des années et des académies) ;

- pour un ATOSS les possibilités de déroulement de carrière sont encore plus variées ;

- ces différences peuvent avoir une incidence considérable sur les revenus tout au long de la vie : traitements perçus pendant les années d'activité et montant de la pension de retraite qui en résulte.

L'AG du CNGA n'est pas opposée au principe d'un avancement, et donc d'une rémunération, qui « récompense » pour tous la qualité du travail fourni, le dynamisme et l'engagement personnel, à

condition que des critères objectifs puissent être définis et que, dans le système actuel, l'évaluation des personnels soit plus juste, c'est-à-dire **pour les professeurs :**

- qu'intervienne essentiellement leur valeur pédagogique,

- que leur liberté pédagogique, qui doit s'exercer bien sûr dans le cadre des programmes, soit effectivement reconnue et ne soit pas contestée au nom de pratiques ou méthodes recommandées mais non obligatoires,

- que les inspections soient plus régulières, plus attentives aux conditions d'enseignement et, d'une façon générale, plus respectueuses des personnes,

- que la notation ne soit pas prisonnière de « grilles » figées,

#### **et pour tous :**

- que les gestionnaires et les chefs d'établissement soient formés à la gestion des ressources humaines,

- qu'ils soient fermement invités par la hiérarchie à s'abstenir de jugements arbitraires.

L'AG du CNGA dénonce en revanche les instructions officielles, circulaires ou notes de service, et projets plus ou moins officieux qui créent des injustices et sont propres (ou visent délibérément ?) à dénaturer à terme les métiers de l'Education nationale :

- liberté toujours plus grande donnée aux recteurs de définir les critères d'évaluation des personnels promouvables,

- définition de critères discutables :

> « diversité du parcours professionnel », qui peut justifier l'attribution de certaines responsabilités (fonctions de chef d'établissement, d'inspecteur...) mais n'est pas nécessairement gage de valeur pédagogique pour un professeur,

> participation à des activités professionnelles annexes, utiles au fonctionnement du système éducatif (actions de formation à l'IUFM, participation à des jurys de concours, formation ou tutorat de stagiaires...) qui doivent être correctement rétribuées et/ou don-

ner lieu à des décharges de service, mais qui ne font pas partie des obligations statutaires du professeur ou du personnel ATOSS,

> « implication dans la vie de l'établissement », qui devrait s'accompagner de rétributions supplémentaires dans la mesure où elle correspond à des charges effectives, mais ne doit pas se faire au détriment du travail de chacun, notamment du travail du professeur, qui est d'enseigner, ce qui signifie en premier lieu actualiser ses connaissances, préparer ses cours, organiser et corriger les travaux de ses élèves.

D'une façon générale, l'AG du CNGA condamne toutes dispositions visant à faire dépendre une part de la rémunération régulière des fonctionnaires de leur aptitude à suivre les modes, de leur zèle à flatter leurs supérieurs et de leur art de s'autocélébrer : le fonctionnaire doit pouvoir être jugé sur ce qu'il fait, non sur ce qu'il est ou ce qu'il paraît être ; c'est aussi de cette façon que sera respecté, dans l'Education nationale, son rôle d'éducateur.

## Nouveau !

**Cotisation syndicale  
Déduction fiscale  
désormais à  
66%**

**Si vous êtes soumis à  
l'impôt sur le revenu,  
vous ne supportez  
donc que 34%  
du montant de votre  
cotisation**

# Motion n°6

## Evolution des métiers dans l'Education nationale

### Une filière des métiers de l'Enseignement est-elle possible ?

Engagé dans la réflexion menée par les Fonctions publiques CGC sur la possibilité de « passer d'une logique de corps à une logique de métiers » dans la Fonction publique, le CNGA n'est pas hostile par principe à la réforme dans ce domaine, pas plus que dans d'autres, si cela peut améliorer le système éducatif et les perspectives de carrière des personnels. Encore faut-il que les propositions de réforme correspondent aux besoins de l'institution et aux demandes des professionnels, et non à des idées de technocrates qui veulent faire entrer les corps et grades dans des grilles arbitrairement conçues, prétendument valables pour tous les fonctionnaires et agents de tous les ministères.

L'AG du CNGA estime irrecevable, dans l'état actuel, le projet, proposé par l'ancien ministre M. Dutreil, de réduire les 900 corps actuels à 28 « cadres statutaires » et s'insurge contre les accusations de corporatisme et d'attachement coupable à de prétendus privilèges dont jouiraient depuis trop longtemps les fonctionnaires et assimilés de l'Education nationale.

#### A- Le personnel enseignant

En effet, pour répondre à ceux qui accusent l'Education nationale d'immobilisme, le CNGA rappelle qu'en ce qui concerne **le personnel enseignant**,

**1° l'Education nationale a déjà procédé à des simplifications** puisque plusieurs corps ont été supprimés (les instructeurs, par ex.) ou sont **en voie d'extinction**, et ce, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. Ainsi :

- le corps des Instituteurs est en voie d'extinction : désormais dans le 1<sup>er</sup> degré les Professeurs des Ecoles (PE) sont recrutés au même niveau et ont une carrière parallèle à celle des Certifiés ;

- le corps des Adjoints d'enseignement (AE), en extinction, est assimilé aux Certifiés (Cf. la fusion de ces corps dans la même CAP) ;

- le corps des Conseillers d'Education (CE) a été supprimé, il n'y a plus que des CPE ;

- le corps des PEGC est en voie

d'extinction ;

- les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) sont tous désormais au niveau des Certifiés, tous ceux du 1<sup>er</sup> grade (ex PLP1) ayant été promus au même niveau que les ex PLP2 ; les PLP ont une évolution de carrière identique à celle des Certifiés (11 échelons en classe normale, Hors Classe à 7 échelons...) ;

- le corps des Chargés d'enseignement d'EPS est en extinction ;

- les Professeurs d'Education Physique et Sportive (PEPS) pourraient être considérés comme une « anomalie », mais en réalité ils ont le même échelonnement indiciaire que les Certifiés ;

**2° les collègues documentalistes qui sont chargés des CDI sont désormais dans la filière « enseignement »** à part entière, puisqu'ils sont recrutés, comme les autres Certifiés, par un CAPES et sont donc « enseignants documentalistes » ;

**3° certains corps représentent accessoirement une possibilité de promotion :**

- le corps des agrégés représente une promotion pour les Certifiés ;

- les Chaires Supérieures (dans les Classes préparatoires, CPGE) représentent une promotion pour les Agrégés...

**4° le passage éventuel d'un Professeur des écoles (PE, 1<sup>er</sup> degré) dans le 2<sup>nd</sup> degré est facilité par le niveau similaire de recrutement (licence) :** en effet, pour se présenter au concours de PE, actuellement il faut être titulaire d'une licence, quelle qu'elle soit, et non d'une licence « généraliste ». (C'est un point qui peut changer avec l'application de la Loi d'orientation qui préconise l'instauration d'une licence spécifique et donc « généraliste » pour les PE).

C'est pourquoi le CNGA estime que, dans une certaine mesure, **pour les personnels enseignants, l'on est déjà entré dans une logique de métiers.**

Mais s'il y a des corps différents dans la « filière de l'enseignement », c'est soit parce qu'il y a des « métiers » différents, soit parce que ce système offre des possibilités de promotion.

Par exemple,

- est-ce tout à fait le même « métier » que celui de PE et celui de Professeur de lycée et collège (PLC) ?

- la distinction entre PLP et PLC se justifie dans la mesure où il y a, par définition, des enseignements différents selon la filière (générale, technologique ou professionnelle)...

#### B- Le personnel non enseignant

En ce qui concerne le personnel non enseignant, l'AG du CNGA rappelle qu'il exerce des métiers différents :

##### - Les ATOSS

Les ATOSS appartiennent tout naturellement soit à la **filière « administrative »** (AASU, SASU, CASU...) soit à la **filière « technique »** ou encore, pour les personnels sociaux et de santé, à la **filière « Santé / Social »**.

##### - Les personnels de direction

Les personnels de direction entrent dans la filière administrative, mais au niveau supérieur.

##### - Les personnels d'inspection

Les inspecteurs peuvent être insérés selon leur fonction :

- > soit dans la **filière administrative** (IEN, Inspecteurs Généraux de l'Administration (IGA-EN), IA-Directeurs des services départementaux de l'EN...)

- > soit dans la **filière enseignement** lorsqu'ils sont chargés d'inspection pédagogique (IA-IPR, IGEN...).

\* \*

**Or dans les projets du précédent ministre ces différences se dissolvaient en quelque sorte dans un Grand Tout « Formation et culture » ! Par ailleurs, ces projets n'assuraient guère, pour les personnels, de « mobilité inter fonction publique » ni de perspective de seconde carrière.**

**C'est pourquoi en l'état actuel de la réflexion, l'AG du CNGA estime que les projets ne sont pas suffisamment aboutis pour se prononcer et mandate le Bureau national pour qu'il participe à toute forme d'instance de concertation et de négociation.**

**Grâce à votre cotisation syndicale,  
vous êtes mieux protégé !**

Le CNGA vous offre, grâce à un contrat de groupe signé par les Fonctions Publiques CGC avec la DAS au bénéfice des adhérents des syndicats affiliés, une protection professionnelle et syndicale.

En effet, vous bénéficiez :

**-d'une prestation d'information juridique,**

l'assureur informe l'assuré, par l'intermédiaire d'une plate-forme téléphonique constituée de juristes compétents (Seul le CNGA peut appeler pour répondre à votre demande),

**-d'une prestation de défense amiable et judiciaire,**

Domaines concernés : Conflit individuel du travail, mise en cause personnelle devant les tribunaux répressifs, victime de diffamation.

-Amiable : l'assureur effectue les démarches nécessaires auprès de la partie adverse afin d'obtenir une solution négociée au mieux des intérêts de l'assuré.

-Judiciaire : Paiement des frais d'honoraires et des frais d'exécution. L'assuré a la liberté de choix de son avocat, le plafond de dépenses est de 20 000 € par sinistre, le seuil d'intervention est de 200 €

**Attention !** Il est important de payer votre cotisation avant le 1<sup>er</sup> janvier. En effet, si vous étiez syndiqué l'année scolaire dernière, votre assurance prendra effet immédiatement et elle ne connaîtra pas de rupture, si vous êtes nouveau syndiqué votre assurance prendra effet à cette date. Si votre cotisation syndicale était réglée après le 1<sup>er</sup> janvier, non seulement vous ne pourriez pas bénéficier de réduction d'impôts au titre des revenus 2005, mais, de plus, votre assurance ne prendrait effet que 6 mois après votre paiement !

**Alors n'hésitez pas à payer votre cotisation,  
vous ferez ainsi l'économie d'une assurance que vous souscrivez peut-être déjà par ailleurs !**

**Adhérents du CNGA,  
si vous avez besoin d'une assistance  
juridique en matière professionnelle  
et/ou syndicale, contactez**

**Monsieur Michel Savattier  
au 06.60.62.02.12**

**INDICES MAJORÉS**

Indice 287 et au-dessous .....	<b>84,00 €</b>
De l'indice 288 à l'indice 308 .....	<b>90,00 €</b>
De l'indice 309 à l'indice 353 .....	<b>102,00 €</b>
De l'indice 354 à l'indice 404 .....	<b>114,00 €</b>
De l'indice 405 à l'indice 457 .....	<b>126,00 €</b>
De l'indice 458 à l'indice 500 .....	<b>138,00 €</b>
De l'indice 501 à l'indice 553 .....	<b>147,00 €</b>
De l'indice 554 à l'indice 600 .....	<b>159,00 €</b>
De l'indice 601 à l'indice 657 .....	<b>171,00 €</b>
De l'indice 658 à l'indice 702 .....	<b>183,00 €</b>
De l'indice 703 à l'indice 750 .....	<b>195,00 €</b>
Indice 751 et plus .....	<b>204,00 €</b>

**RETRAITÉS**

**Retraite brute (ou *Principal*)  
et Congé de Fin d'Activité**

Inférieure à 900 € .....	<b>66,00 €</b>
De 900 à 1100 € .....	<b>78,00 €</b>
De 1100 à 1300 € .....	<b>87,00 €</b>
De 1300 à 1500 € .....	<b>93,00 €</b>
De 1500 à 1750 € .....	<b>96,00 €</b>
De 1750 à 2000 € .....	<b>102,00 €</b>
De 2000 à 2200 € .....	<b>111,00 €</b>
Au dessus de 2200 € .....	<b>120,00 €</b>

**ADHESION - ABONNEMENT (Année scolaire 2005-2006)**



Académie : .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél. ....

Adresse personnelle .....

Etablissement scolaire .....

Fonction .....

Discipline .....

Echelon ..... Indice ..... depuis le .....

e-mail :

A...

le...

Montant  
de la cotisation

Signature

**- ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- M'abonne seulement à l'UA (40 € pour 1an, fiscalement non déductible)

*Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.*

*Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS*

**CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr  
CCP : CNGA, Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T**